



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

Concepteur

Public

- Toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux.
- Maître d'œuvre, exploitant, maîtrise d'ouvrages et personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés.

Objectifs

- Maîtrise de la réglementation DT DICT et le guide technique.
- Préparer l'examen AIPR, profil préparation et conduite de projet « concepteur »
- Être reçu à l'examen afin d'obtenir une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux et être habilité par son employeur « Préparation et conduite de projet (Concepteur) ».

Contenu

- Comprendre la réforme anti-endommagement, ses enjeux, son fonctionnement.
- Maîtriser les principes généraux relatifs aux travaux à proximité de réseaux.
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Durée

1 journée (7 heures).

Nombre de stagiaires

Maximum 12 personnes

Prérequis

- Maîtrise de la langue française : savoir écrire, parler et lire le français
- Avoir une expérience professionnelle dans le BTP ou équivalente permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.
- Prendre connaissance des fascicules.

Méthodes et moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application.

Moyens de suivi de la formation

Signatures des feuilles d'émargements collectives et individuelles contresignées par le formateur

Évaluation des acquis de formation

Réalisation d'un QCM encadré par l'état

Validation

Attestation de fin de compétence et attestation de présence